



**GSM**

**HEIDELBERGCEMENT** Group

# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

RENOUVELLEMENT PARTIEL ET EXTENSION  
DE LA CARRIERE DE LA GRANDE GARDE

**GSM**

SAINT-COLOMBAN (44)

Justificatif de maîtrise foncière



**KALIÈS**

Étude & conseil  
en environnement,  
énergie & risques industriels

## RÉVISIONS

Date	Version	Objet de la version
04/11/2022	1	Version déposée pour instruction
06/04/2023	2	Intégration des compléments aux remarques formulées par l'administration

## TABLE DES MATIERES

I. Rappel du contexte .....	4
II. Justificatifs de la maîtrise foncière .....	10

## I. RAPPEL DU CONTEXTE

Pour mémoire, les références cadastrales du site sont présentées dans les tableaux ci-dessous, avec les données en termes de maîtrise foncière.

Les parcelles cadastrales faisant l'objet d'une demande de renouvellement sont les suivantes (environ 32,1 ha) :

Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale totale (m <sup>2</sup> )	Surface autorisée (m <sup>2</sup> )	Surface d'extraction (m <sup>2</sup> )	Propriétaire	Maitrise foncière
	Chemin « Redour à la Garde »		47	0	Commune de Saint-Colomban	Convention de mise à disposition
	Chemin « Redour à la Metellerie »		2 436	2 292	Commune de Saint-Colomban	PCF <sup>1</sup>
Plateforme de commercialisation						
A 109	Piece de la Noe Durand	10 434	10 434	0	D'AUBERT Indivision	Convention de mise à disposition
A 110	Piece de la Noe Durand	12 594	12 594	0	D'AUBERT Indivision	Convention de mise à disposition
A 111	Chemin de la Noe Durand	590	533	0	D'AUBERT Indivision	Convention de mise à disposition
A 112	Noe Durand	2 430	1 568	0	D'AUBERT Indivision	Convention de mise à disposition
A 113	Grand Pièce	2 630	2 630	0	D'AUBERT Indivision	Convention de mise à disposition
Transport des matériaux						
A 114	Grands Champs	15 740	2 360	0	MONNIER Indivision	Convention de mise à disposition
A 137	Grand Lapin	17 835	1 453	0	MONNIER Indivision	Convention de mise à disposition
A 138	La Barrière	7 490	583	0	MOINES Yves	Convention de mise à disposition
A 147	Grands Champs	1 715	208	0	MOINES Yves	Convention de mise à disposition
A 739	Grands Champs	16 180	2 729	0	MONNIER Indivision	Convention de mise à disposition
A 752	La Barrière	1 225	191	0	MOINES Yves	Convention de mise à disposition
A 753	La Barrière	1 175	206	0	MOINES Yves	Convention de mise à disposition
Zone de traitement						
A 24	La Triperie	14 590	14 590	9 873	MONNIER Indivision	PCF
A 25	Grand Crevoue	13 250	13 250	11 868	MONNIER Indivision	PCF
A 26	Grand Crevoue	18 860	18 860	18 056	MONNIER Indivision	PCF
A 39 p	La Gornite	10 190	3 077	1 728	CORMERAIS Indivision	PCF
A 40 p	La Coquette	15 890	6 855	2 656	CORMERAIS Indivision	PCF
A 41 p	Pièce du Four	7 090	3 076	1 563	CORMERAIS Indivision	PCF
Zones d'exploitation et de remise en état						
A 12 p	Grand Bouezier	12 200	5 596	4 326	MONNIER Indivision	PCF
A 19	Grand Bouezier	12 860	12 860	12 090	MONNIER Indivision	PCF
A 20	Petit Bouezier	19 960	19 960	19 130	MONNIER Indivision	PCF
A 27	Pièce du Châtaignier	13 240	13 240	12 313	MONNIER Indivision	PCF
A 33	Petits Prés	4 520	4 520	3 886	MONNIER Indivision	PCF
A 34 p	Chemin de la Grande Garde	3 145	405	-	CORMERAIS Indivision	PCF
A 37 p	Le Grenouillet	20 560	1 762	1 071	CORMERAIS Indivision	PCF
A 54	Grande Longeais	60 575	60 575	54 325	D'AUBERT Indivision	PCF

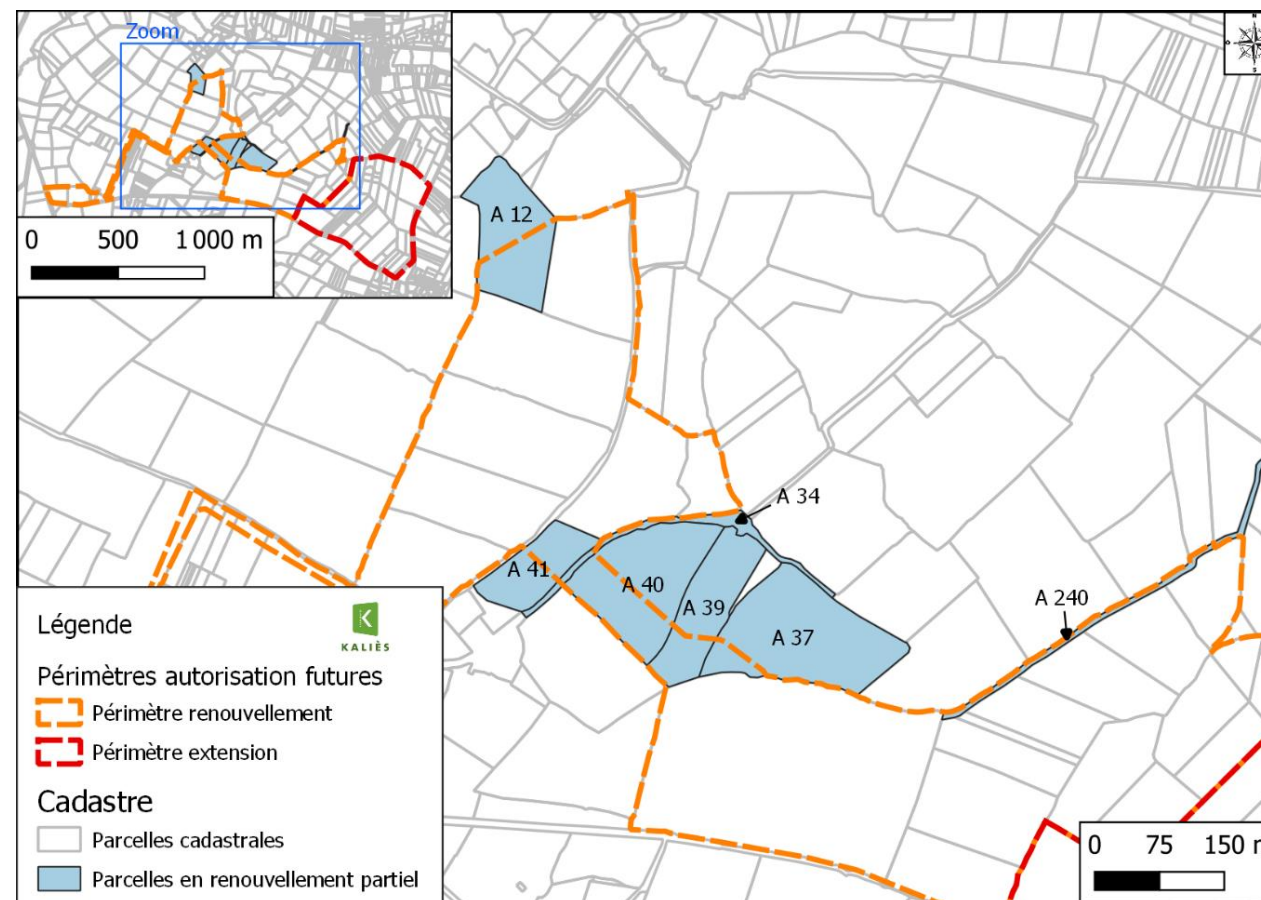
<sup>1</sup> PCF : Promesse de Convention de Fortage

Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale totale (m <sup>2</sup> )	Surface autorisée (m <sup>2</sup> )	Surface d'extraction (m <sup>2</sup> )	Propriétaire	Maitrise foncière
A 240 p	Le Bigot	3 030	2 324	2 262	D'AUBERT Indivision	PCF
A 241	Le Bigot	6 670	6 670	5 057	D'AUBERT Indivision	PCF
A 437	Grandes Pièces	10 540	10 540	8 067	D'AUBERT Indivision	PCF
A 438	Grandes Pièces	13 910	13 910	13 419	D'AUBERT Indivision	PCF
A 439	Grandes Pièces	6 440	6 440	6 560	D'AUBERT Indivision	PCF
A 440	Grandes Pièces	1 480	1 480	1 481	D'AUBERT Indivision	PCF
A 441	Grandes Pièces	7 650	7 650	7 788	D'AUBERT Indivision	PCF
A 442	Grandes Pièces	9 630	9 630	9 693	D'AUBERT Indivision	PCF
A 443	Grandes Pièces	9 310	9 310	9 205	D'AUBERT Indivision	PCF
A 729	Petite Enclose	9 680	9 653	9 425	GSM	-
A 730	Petite Enclose	8 355	8 355	7 655	GSM	-
A 731	Petite Enclose	7 185	7 185	7 216	GSM	-
A 732	Petite Enclose	5 150	5 150	4 664	GSM	-
A 733	Chemin du Grand Rocher	2 470	2 470	1 821	GSM	-
A 734	Chemin du Grand Rocher	3 210	3 210	2 426	GSM	-
<b>TOTAL</b>		<b>421 678</b>	<b>320 575</b>	<b>251 916</b>		

P : renouvellement partiel

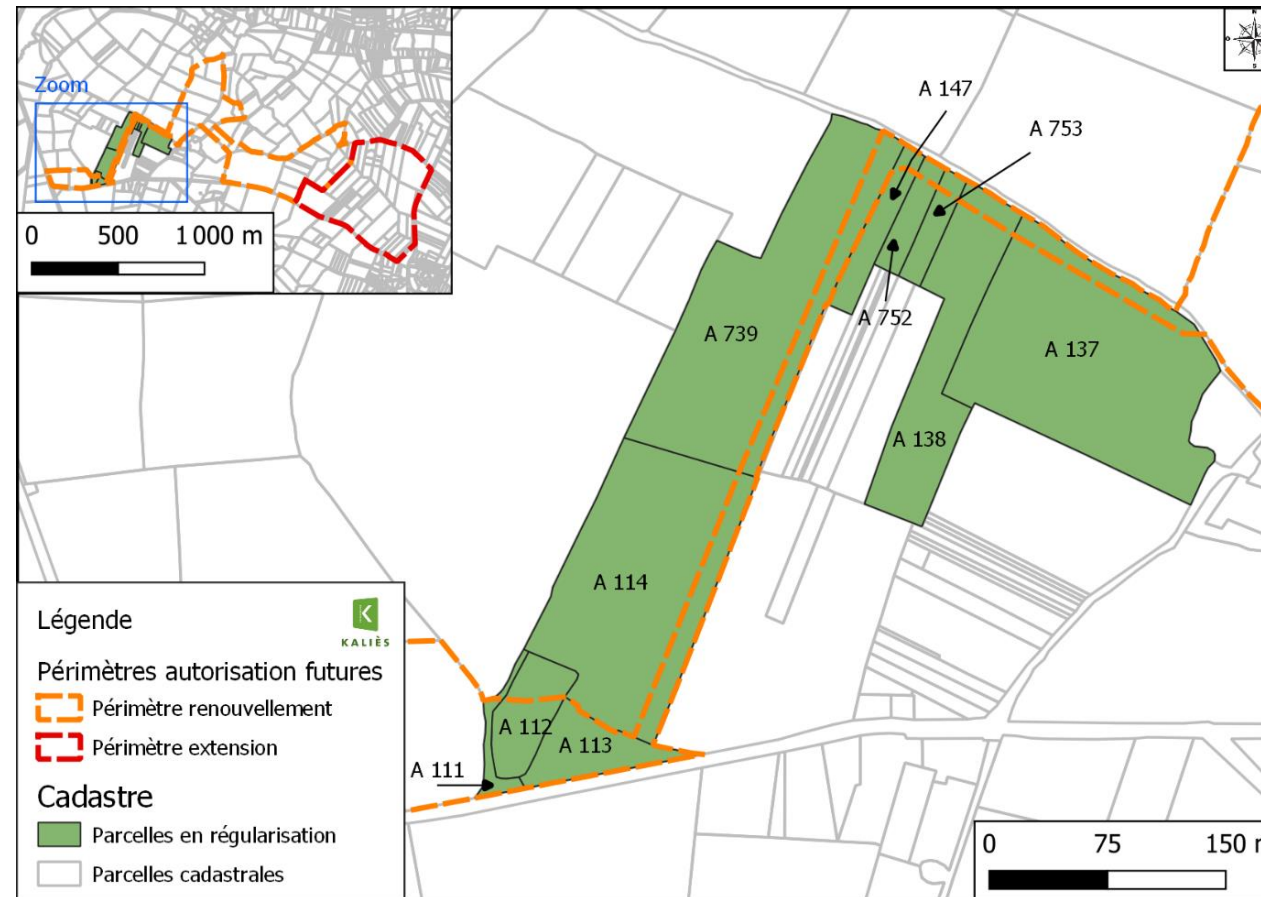
Certaines parcelles font l'objet d'un renouvellement partiel :

Figure 1. Localisation des parcelles en renouvellement partiel



Certaines parcelles font l'objet d'une régularisation. En effet, elles sont manquantes dans l'Arrêté préfectoral du 21/12/2012.

Figure 2. Localisation des parcelles cadastrales en régularisation



Le Chemin Redour à la Garde est nommé « chemin communal Redour Metellerie » dans l'Arrêté préfectoral du 21/12/2012.

Les parcelles cadastrales sur lesquelles est projetée l'extension de la carrière sont les suivantes (environ 30 ha) :

Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale totale (m <sup>2</sup> )	Surface autorisée (m <sup>2</sup> )	Surface d'extraction (m <sup>2</sup> )	Propriétaire	Agriculteur	Maîtrise foncière
A 418	Petit Rocher	6 195	6 195	5 335	GAUDET Indivision	GAEC DE LA DOUVE	PCF <sup>2</sup> + CR <sup>3</sup>
A 419	Petit Rocher	4 095	4 095	1 733	AIRIAU Ind.	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 420	Petit Rocher	1 550	1 550	0	BIRET Jean Emile	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 421	Petit Rocher	2 115	2 115	0	AIRIAU Yannick / CHOUIN Karine	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 422	Petit Rocher	17 890	17 890	16 882	AIRIAU Yannick / CHOUIN Karine	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 423	Le Grand Rocher	28 955	28 955	21 991	GUERAUD Indivision	SCEA LA GERGUE	PCF + CR
A 425	Le Grand Rocher	7 870	7 870	7 574	AIRIAU EARL	AIRIAU EARL	PCF
A 426	La Gagnerie	25 560	25 343	20 060	RENAUD Indivision	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 427	La Gagnerie	17 215	17 164	17 164	AIRIAU Yannick / CHOUIN Karine	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 428	La Gagnerie	10 340	9 913	8 320	AIRIAU Yannick / CHOUIN Karine	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 429	Chemin Des Gagneries	1 940	1 898	1 691	BIRET/BERTIN/HEGRON INDI	/	PCF + CR
A 430	Le Grand Rocher	4 690	4 690	0	DERAME Florence	AIRIAU EARL	PCF + CR

<sup>2</sup> PCF : Promesse de Convention de Fortage

<sup>3</sup> CR : Convention de Résiliation du bail rural

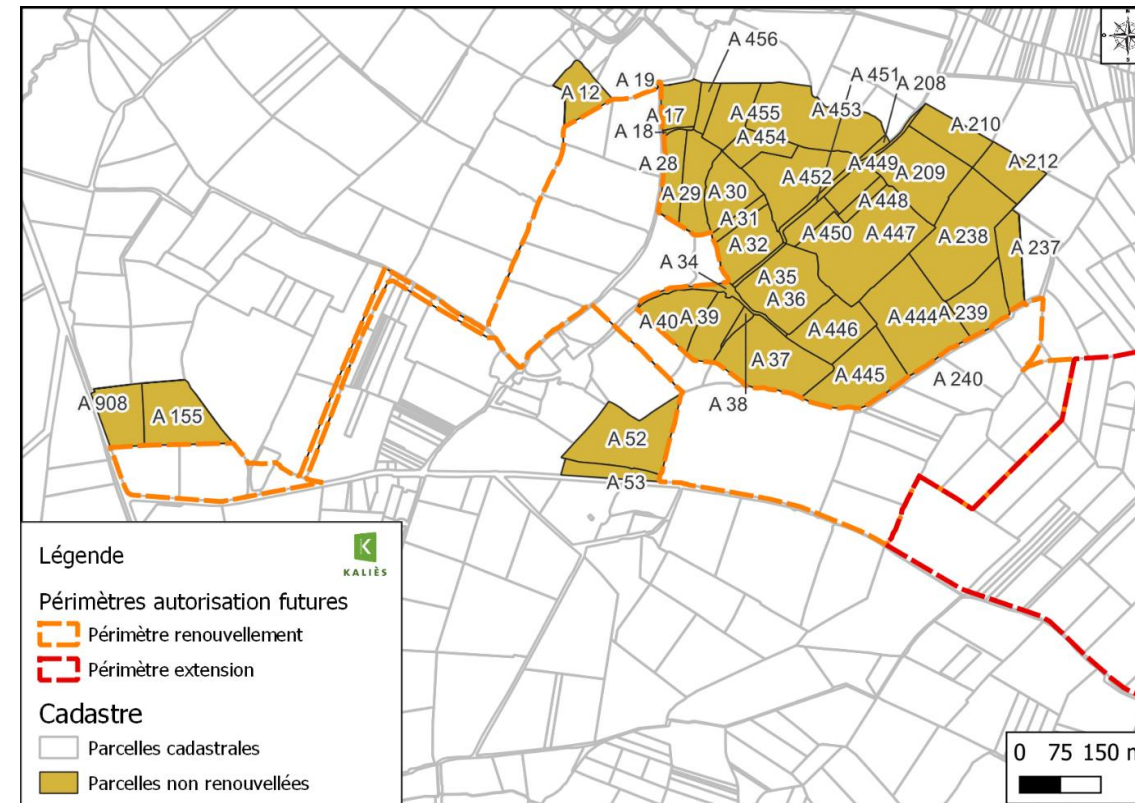
GSM - SAINT-COLOMBAN (44)  
DDAE - Justificatif de maîtrise foncière

Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale totale (m <sup>2</sup> )	Surface autorisée (m <sup>2</sup> )	Surface d'extraction (m <sup>2</sup> )	Propriétaire	Agriculteur	Maitrise foncière
A 432	Le Grand Rocher	4 225	4 063	3 086	BERTIN Indivision	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 433	Chemin Du Grand Rocher	6 040	6 040	3 923	BIRET Jean Emile	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 436	La Grande Enclose	27 615	26 730	22 268	EPIART Marie Thérèse	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 684	Le Barrot	4 125	4 125	3 504	AIRIAU EARL	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 685	Le Barrot	3 970	3 851	0	DERAME Florence	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 686	Le Grand Rocher	7 870	7 870	6 136	DERAME Florence	GAEC DE LA DOUVE	PCF + CR
A 687	Le Grand Rocher	4 145	4 145	0	EYDIEUX Indivision	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 688	Le Grand Rocher	1 445	1 445	0	DERAME Florence	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 689	Le Grand Rocher	1 235	1 235	141	ARRIAL-BERTIN-HEGRON Indivi.	-	PCF + CR
A 690	Le Grand Rocher	3 320	3 320	1 872	AIRIAU EARL	AIRIAU EARL	PCF
A 691	Chemin du Gros Rocher	5 180	5 066	4 712	GSM	-	-
A 693	Petite Enclose	10 870	10 831	10 840	GSM	-	-
A 694	Petite Enclose	10 560	10 560	10 500	DERAME Florence	GAEC DE LA DOUVE	PCF + CR
A 696	Petite Enclose	5 620	5 620	5 121	BERTIN Indivision	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 697	Petite Enclose	4 150	4 149	4 149	BIRET Jean Emile	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 698	Petite Enclose	5 920	5 709	4 618	BERTIN Indivision	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 700	La Gagnerie	570	570	632	BIRET Jean Emile	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 704	La_Gagnerie	3 280	3 275	3 178	AIRIAU Yannick / CHOUIN Karine	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 705	La Gagnerie	6 660	6 567	5 294	AIRIAU Yannick / CHOUIN Karine	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 723	Le Barrot	3 940	3 914	628	AIRIAU Michelle	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 724	Le Barrot	3 855	3 855	0	AIRIAU Ind.	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 725	Le Grand Rocher	9 895	9 525	7 287	AIRIAU Michelle	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 726	Le Grand Rocher	9 895	9 727	8 343	AIRIAU Ind.	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 727	Le Grand Rocher	2 145	2 139	0	AIRIAU EARL	AIRIAU EARL	PCF
A 728	Le Grand Rocher	2 005	2 005	0	EYDIEUX Indivision	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 735	Petite Enclose	4 195	4 062	3 708	AIRIAU Michelle	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 736	Petite Enclose	2 290	2 267	2 054	EYDIEUX Indivision	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 737	Petite Enclose	7 665	7 454	6 626	EYDIEUX Indivision	AIRIAU EARL	PCF + CR
A 738	Petite Enclose	2 190	2 190	1 958	AIRIAU EARL	AIRIAU EARL	PCF
A 794	La Corbe	6 400	6 400	0	CHAUVIN Consorts	SCEA LA GERGUE	PUV <sup>4</sup> + CR
A 851	La Corbe	2 070	2 134	0	ROQUET Dominique	SCEA LA GERGUE	PUV + CR
A 852	La Corbe	2 070	1 944	0	CHAUVIN Consorts	SCEA LA GERGUE	PUV + CR
Total		303 830	300 465	221 328			

<sup>4</sup> Promesse Unilatérale de Vente

Les parcelles présentées dans le plan ci-dessous font l'objet d'une renonciation :

Figure 3. Localisation des parcelles non renouvelées



La présente demande d'autorisation porte ainsi sur une superficie totale de **62,1 ha** comprenant :

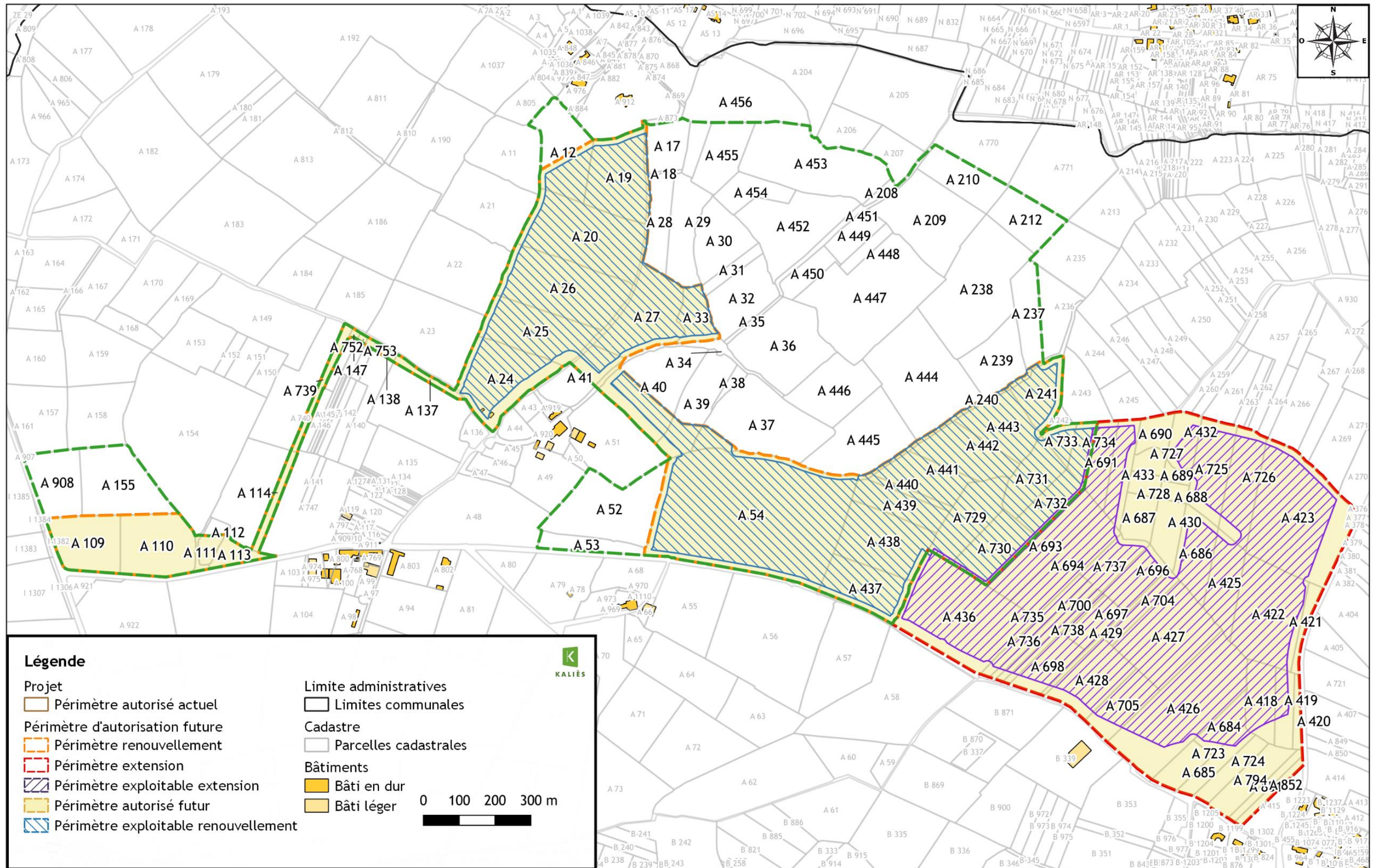
- 32,1 ha en renouvellement, dont 25,2 ha en extraction ;
- 30 ha en extension, dont 22,3 ha en extraction.

La société GSM possède la maîtrise foncière des parcelles faisant l'objet de la présente demande d'autorisation, situées sur la commune de Saint-Colomban, par le biais de contrats de fortagement ou de contrats de location avec les différents propriétaires. Les attestations de maîtrise foncière sont téléversées lors de l'étape 3 de la procédure du Guichet Unique.

Afin de faciliter la gestion à long terme et de répondre aux inquiétudes de la municipalité, GSM fera le nécessaire pour être l'unique propriétaire des terrains de la zone d'extension de la carrière ; les modalités d'acquisition des parcelles restent à définir.

Le plan parcellaire du projet est présenté en page suivante.







## II. JUSTIFICATIFS DE LA MAITRISE FONCIERE

L'exploitant dispose de l'intégralité de la maîtrise foncière des parcelles concernées, les pièces justificatives étant fournies ci-après.

### Complément à la suite du retour de l'administration durant l'instruction :

Les parcelles sollicitées en renouvellement disposent de promesses de contrats de fortage qui ont été transformées en contrats de fortage à partir de l'obtention de l'Arrêté préfectoral du 5/07/2000 (Arrêté préfectoral initial). Les promesses et les contrats de fortages sont deux parties d'un même contrat appelé « Promesse de contrat de fortage ». Les parcelles sollicitées en extension suivront le même mécanisme.

Les parcelles A 689, A 727 et A 685 ne sont pas cultivées. Il s'agit de friches ou de boisement. La parcelle A 429 est un chemin agricole. Ainsi, aucune résiliation de bail rural n'est nécessaire pour ces parcelles.

Les parcelles A 691 et 693 sont des propriétés de la société GSM. Des baux précaires sont réalisés sur ces parcelles (inférieurs à trois années). Ces baux, en fonction de l'avancée de l'exploitation, seront renouvelés ou non. Aucune résiliation de bail rural n'est alors nécessaire.

Les parcelles A 691, 693, 729, 730, 732, 733, 734, sont des propriétés de la société GSM. La matrice cadastrale est disponible ci-après.

La société GSM est propriétaire des deux parcelles du chemin du Grand Rocher (A 733 et 734). La commune quant à elle est propriétaire des chemins « Redour à la Garde » et « Redour à la Metellerie ».

Les régularisations suivantes par rapport à la V1 sur les avis des propriétaires sur la remise en état ont été effectuées :

Parcelles	Régularisation
A 109, 110, 111, 112, 113	L'avis des propriétaires (indivision D'AUBERT) est ajouté à la pièce 7.2.3.
A 691, 693, 729, 730, 731, 732, 733, 734	Il s'agit de propriétaire de la société GSM. L'avis signé du directeur régional est ajouté à la pièce 7.2.3.
A 794, 851, 852	Il s'agit de parcelles soumises à promesse de vente. Les avis des propriétaires actuels (M. CHAUVIN et M. ROQUET) sont ajoutés à la pièce 7.2.3.

**Notaires associés**

Me Olivier FRISON  
Me Jean-Charles VEYRAC

**Notaires**

Me Marie VEYRAC  
Me Adélaïde GERBAUD  
Me Laurent ROBIN  
Me Aurélia GENAUDEAU

☎ : 02.40.78.86.11

📠 : 02.40.78.74.02

@ : grandlieu@notaires.fr

**ATTESTATION**

Je soussigné Maître Olivier FRISON, Notaire membre de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée « Olivier FRISON et Jean-Charles VEYRAC, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU (Loire-Atlantique), 1 Le Moulin de la Chaussée,

**CERTIFIE ET ATTESTE :**

Qu'il m'a été produit la copie de conventions de mise à disposition sur les terrains en renouvellement :

1°/ Convention de mise à disposition signée le 30 mars 1997 entre Tancrède D'AUBERT, Gwendoline TRINIAC, Morgane D'AUBERT, Marie LOISSON DE GUINAUMONT D'AUBERT et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 109, 110, 111, 112, 113 d'une contenance totale de 02ha 86a 78ca.

2°/ Convention de mise à disposition signée le 19 mars 1998 avec avenant du 1<sup>er</sup> avril 2003 entre Yves MOINES et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 138, 147, 752, 753 d'une contenance totale de 01ha 16a 05ca.

3°/ Convention de mise à disposition signée le 20 juillet 2001 entre Alain MONNIER, Danielle MONNIER et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 114, 739 d'une contenance totale de 03ha 19a 20ca.

4°/ Convention de mise à disposition signée le 19 mars 1998 entre HEGRON et la Société GSM, concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrée section A n° 137 d'une contenance totale de 01ha 78a 35ca, puis échangée à Alain MONNIER et Danielle MONNIER le 25 janvier 2021.

5°/ Convention de mise à disposition signée le 11 février 1999 entre la Commune de SAINT-COLOMBAN et la Société GSM, concernant le « Chemin Redour à la Garde » situé sur la commune de SAINT-COLOMBAN d'une contenance totale de 00ha 00a 47ca.

La présente attestation est établie à la demande la Société GSM dans le cadre de l'instruction d'un dossier de demande d'ouverture de carrière sur le territoire de la Commune de SAINT-COLOMBAN (44).

A SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU  
Le 27 octobre 2022

Maître Olivier FRISON

**Maître Olivier FRISON**  
N° de certificat :  
5742F80468D76C198B036C2E

Fait à SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-L  
Le 27 octobre 2022



**Notaires associés**

Me Olivier FRISON  
Me Jean-Charles VEYRAC

**Notaires**

Me Marie VEYRAC  
Me Adélaïde GERBAUD  
Me Laurent ROBIN  
Me Aurélia GENAUDEAU

☎ : 02.40.78.86.11

📠 : 02.40.78.74.02

@ : grandlieu@notaires.fr

**ATTESTATION**

Je soussigné Maître Olivier FRISON, Notaire membre de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée « Olivier FRISON et Jean-Charles VEYRAC, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU (Loire-Atlantique), 1 Le Moulin de la Chaussée,

**CERTIFIE ET ATTESTE :**

Qu'il m'a été produit la copie de promesses de contrat de fortagement sur les terrains en renouvellement :

1°/ Promesse de convention de fortagement signée le 17 juillet 1996 avec avenants du 18 janvier 1999 et du 10 septembre 2011 entre André CORMERAIS, Patrick CORMERAIS, Sylvain CORMERAIS, Edith CORMERAIS et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 34, 37, 39, 40, 41 d'une contenance totale de 05ha 68a 75ca.

2°/ Promesse de convention de fortagement signée le 20 mars 1997 avec avenant du 1<sup>er</sup> décembre 2012 entre Tancrède D'AUBERT, Gwendoline TRINIAC, Morgane D'AUBERT, Marie LOISSON DE GUINAUMONT D'AUBERT et la Société GSM, concernant la parcelle sise communes de SAINT-COLOMBAN, cadastrée section A n° 240 d'une contenance totale de 00ha 30a 30ca.

3°/ Promesse de convention de fortagement signée le 20 mars 1997 entre Mars D'AUBERT, Tancrède D'AUBERT, Gwendoline TRINIAC, Morgane D'AUBERT, et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 241, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 54 d'une contenance totale de 12ha 62a 05ca.

4°/ Promesse de convention de fortagement signée le 26 septembre 1996 avec avenants du 14 février 1997, du 26 juin 2001, du 24 février 2010 et du 16 décembre 2019 entre Alain MONNIER, Danielle MONNIER et la Société GSM, concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 24 d'une contenance totale de 01ha 45a 90ca.

5°/ Promesse de convention de fortagement signée le 26 septembre 1996 avec avenants du 14 février 1997, du 26 juin 2001 et du 24 février 2010 entre Alain MONNIER, Danielle MONNIER et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 12, 19, 20, 25, 26, 27, 33 d'une contenance totale de 09ha 48a 90ca.

6°/ Promesse de convention de foretage signée le 11 février 1999 avec avenant du 25 septembre 2001 entre la Commune de SAINT-COLOMBAN et la Société GSM, concernant le « Chemin Redour à la Metellerie » situé sur la commune de SAINT-COLOMBAN.

La présente attestation est établie à la demande la Société GSM dans le cadre de l'instruction d'un dossier de demande d'ouverture de carrière sur le territoire de la Commune de SAINT-COLOMBAN (44).

A SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Le 27 octobre 2022

Maître Olivier FRISON

**Maître Olivier FRISON**  
N° de certificat :  
5742F80468D76C198B036C2E

Fait à SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-I  
Le 27 octobre 2022



**Notaires associés**

Me Olivier FRISON  
Me Jean-Charles VEYRAC

**Notaires**

Me Marie VEYRAC  
Me Adélaïde GERBAUD  
Me Laurent ROBIN  
Me Aurélia GENAUDEAU

☎ : 02.40.78.86.11

📠 : 02.40.78.74.02

@ : grandlieu@notaires.fr

**ATTESTATION**

Je soussigné Maître Olivier FRISON, Notaire membre de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée « Olivier FRISON et Jean-Charles VEYRAC, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU (Loire-Atlantique), 1 Le Moulin de la Chaussée,

**CERTIFIE ET ATTESTE :**

Qu'il m'a été produit la copie de conventions de résiliation de baux ruraux :

1°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre René AIRIAU, Michelle AIRIAU (bailleur) et l'EARL AIRIAU (preneur), concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 419, 724, 726 d'une contenance totale de 01ha 78a 45ca.

2°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre Yannick AIRIAU, Karine CHOUIN (bailleur) et l'EARL AIRIAU (preneur), concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 421, 422, 427, 428, 704, 705 d'une contenance totale de 05ha 75a 00ca.

3°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre Andrée BERTIN, Christine POGU, Jean BERTIN (bailleur) et l'EARL AIRIAU (preneur), concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 432, 696, 698 d'une contenance totale de 01ha 57a 65ca.

4°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre Jean Emile BIRET (bailleur) et l'EARL AIRIAU (preneur), concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 420, 433, 697, 700 d'une contenance totale de 01ha 23a 10ca.

5°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre Florence DERAME (bailleur) et l'EARL AIRIAU (preneur), concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 430, 688 d'une contenance totale de 01ha 01a 05ca.

6°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre Marie Thérèse EPIARD (bailleur) et l'EARL AIRIAU (preneur), concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 436 d'une contenance totale de 02ha 76a 15ca.

7°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre Roland EYDIEUX, Josiane CHANSON, Corinne FOURNIER, René EYDIEUX (bailleur) et l'EARL AIRIAU (preneur), concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 687, 728, 736, 737 d'une contenance totale de 01ha 61a 05ca.

8°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre Huguette LEFORT, Marie-Thérèse CASSARD, Hubert RENAUD, Michelle RENAUD, Isabelle BOURMAUD, Stéphanie MORILLON, Damien RENAUD, Jean- François RENAUD (bailleur) et l'EARL AIRIAU (preneur), concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 426 d'une contenance totale de 02ha 55a 60ca.

9°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre Florence DERAME (bailleur) et le GAEC DE LA DOUVE (preneur), concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 686, 694 d'une contenance totale de 01ha 84a 30ca.

10°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre Françoise GAUDET, Jean-Marc GAUDET (bailleur) et le GAEC DE LA DOUVE (preneur), concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 418 d'une contenance totale de 00ha 61a 95ca.

11°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre Jeanne BLANCHET, Sylvie BRENELIERE, Solange GUILBAUD, Christiane PADIOLEAU (bailleur) et le SCEA LA GERGUE (preneur), concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 423 d'une contenance totale de 02ha 89a 55ca.

12°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre la Société GSM (bailleur) et le SCEA LA GERGUE (preneur), concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 794, 851, 852 d'une contenance totale de 01ha 05a 40ca.

13°/ Convention de résiliation partielle d'un bail rural signée le 8 octobre 2020 entre Michelle AIRIAU (bailleur) et la EARL AIRIAU (preneur), concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A 723, 725, 735 d'une contenance totale de 01ha 80a 30ca.

L'ensemble de ces conventions de résiliation partielle de baux ruraux ont été négociées par la Société GSM en qualité de représentant des propriétaires bailleurs des parcelles susvisées, conformément aux promesses de contrat de forage signées en amont entre les parties.



La présente attestation est établie à la demande la Société GSM dans le cadre de l'instruction d'un dossier de demande d'ouverture de carrière sur le territoire de la Commune de SAINT-COLOMBAN (44).

A SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU  
Le 27 octobre 2022

Maître Olivier FRISON

**Maître Olivier FRISON**  
N° de certificat :  
5742F80468D76C198B036C2E

Fait à SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-L  
Le 27 octobre 2022



**Notaires associés**

Me Olivier FRISON  
Me Jean-Charles VEYRAC

**Notaires**

Me Marie VEYRAC  
Me Adélaïde GERBAUD  
Me Laurent ROBIN  
Me Aurélia GENAUDEAU

☎ : 02.40.78.86.11

📠 : 02.40.78.74.02

@ : grandlieu@notaires.fr

**ATTESTATION**

Je soussigné Maître Olivier FRISON, Notaire membre de la Société d'exercice libéral par actions simplifiée « Olivier FRISON et Jean-Charles VEYRAC, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à la résidence de SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU (Loire-Atlantique), 1 Le Moulin de la Chaussée,

**CERTIFIE ET ATTESTE :**

Qu'il m'a été produit la copie de promesses de contrat de fortagage et de promesses unilatérale de vente sur les terrains de l'extension :

1°/ Promesse de convention de foretage signée le 18 décembre 2018 entre les Consorts AIRIAL-BERTIN-HEGRON et la Société GSM, concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n°689 d'une contenance totale de 00ha 12a 35ca.

2°/ Promesse de convention de foretage signée le 14 novembre 2018 entre AIRIAU EARL et la Société GSM, concernant les parcelles sises communes de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 425, 684, 690, 727, 738 d'une contenance totale de 01ha 96a 50ca.

3°/ Promesse de convention de foretage signée le 14 novembre 2018 entre Michelle AIRIAU et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 723, 725, 735 d'une contenance totale de 01ha 80a 30ca.

4°/ Promesse de convention de foretage signée le 14 novembre 2018 entre René AIRIAU, Michelle AIRIAU et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 419, 724, 726 d'une contenance totale de 01ha 78a 45ca.

5°/ Promesse de convention de foretage signée le 1<sup>er</sup> mars 2019 entre Yannick AIRIAU et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 421, 422, 427, 428, 704, 705 d'une contenance totale de 05ha 75a 00ca.

6°/ Promesse de convention de foretage signée le 18 décembre 2018 entre Christine POGU, Jean BERTIN, Andrée BERTIN et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 432, 696, 698 d'une contenance totale de 01ha 57a 65ca.

7°/ Promesse de convention de foretage signée le 11 octobre 2018 entre Jean Emile BIRET et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 420, 433, 697, 700 d'une contenance totale de 01ha 23a 10ca.

8°/ Promesse de convention de foretage signée le 18 décembre 2018 entre Alfred BERTIN, Léon BERTIN, Emile JAUMOUILLE et la Société GSM, concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrée section A n° 429 d'une contenance totale de 00ha 19a 40ca.

9°/ Promesse unilatérale de vente signée le 16 avril 2021 entre les Loic CHAUVIN, Brigitte CHAUVIN et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 794, 852 d'une contenance totale de 00ha 84a 70ca.

10°/ Promesse de convention de foretage signée le 1<sup>er</sup> octobre 2018 entre Florence DERAME et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 430, 685, 686, 688, 694 d'une contenance totale de 02ha 85a 35ca.

11°/ Promesse de convention de foretage signée le 1<sup>er</sup> octobre 2018 entre Marie-Thérèse EPIART et la Société GSM, concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrée section A n° 436 d'une contenance totale de 02ha 76a 15ca.

12°/ Promesse de convention de foretage signée le 24 juin 2019 entre Corinne FOURNIER, Josiane CHANSON, Roland EYDIEUX et la Société GSM, concernant les parcelles sises commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrées section A n° 687, 728, 736, 737 d'une contenance totale de 01ha 61a 05ca.

13°/ Promesse de convention de foretage signée le 27 août entre Françoise GAUDET, Jean-Marc GAUDET, Marie-Gabrielle GENDREAU et la Société GSM, concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrée section A n° 418 d'une contenance totale de 00ha 61a 65ca.

14°/ Promesse de convention de foretage signée le 1<sup>er</sup> septembre 2020 entre Christiane PADIOLEAU, Jeanne BLANCHET, Solande GUILBAUD, Sylvie BRENELIERE et la Société GSM, concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrée section A n° 423 d'une contenance totale de 02ha 89a 55ca.

15°/ Promesse de convention de foretage signée le 05 novembre 2018 entre Mireille RENAUD, Michelle RENAUD, Emilie MALIDIN, Isabelle BOURMAUD, Jean-François RENAUD, Johan RENAUD, Sabrina RENAUD, Stéphanie MORILLON et la Société GSM, concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrée section A n° 426 d'une contenance totale de 02ha 55a 60ca.

16°/ Promesse unilatérale de vente signée le 16 avril 2021 entre Dominique ROQUET et la Société GSM, concernant la parcelle sise commune de SAINT-COLOMBAN, cadastrée section A n° 851 d'une contenance totale de 00ha 20a 70ca.

La présente attestation est établie à la demande la Société GSM dans le cadre de l'instruction d'un dossier de demande d'ouverture de carrière sur le territoire de la Commune de SAINT-COLOMBAN (44).

A SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU  
Le 27 octobre 2022

Maître Olivier FRISON

**Maître Olivier FRISON**  
N° de certificat :  
5742F80468D76C198B036C2E

Fait à SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU  
Le 27 octobre 2022



ANNEE DE MAJ 2021 DEP DIR 44 0 COM 155 SAINT-COLOMBAN

TRES 054

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

NUMERO COMMUNAL +00308

Propriétaire P998WT SAS GSM  
 LES TECHNODES 78930 GUERVILLE  
 gérant,mandataire,gestionnaire P9MBDG SAS GSM  
 LES TECHNODES 78931 GUERVILLE CEDEX

DESIGNATION DES PROPRIETES				PROPRIETES BATIES							EVALUATION DU LOCAL														
AN	SEC	N°PLAN	C N° PART VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
03	A	733		9000 LA GRANDE GARDE	B510	A	01	00	01001	0542938	M	A	T	U		3543	C	MU	99		1497	50,00	E		4093
												A	T	U			GC	MU	99		1497	50,00			
												A	T	U			TS	MU	99		1497	50,00			
												A	T	U		543	C	MU	99		543	50,00			
												A	T	U			GC	MU	99		543	50,00			
												A	T	U			TS	MU	99		543	50,00			
												A	T	U		7	C	MU	99		7	50,00			
												A	T	U			GC	MU	99		7	50,00			
												A	T	U			TS	MU	99		7	50,00			
												B				24644	C	MU	99		0	50,00			49291
												B					GC	MU	99		0	50,00			
												B					TS	MU	99		0	50,00			
												B				10218	C	MU	99		10218	50,00			
												B					GC	MU	99		10218	50,00			
												B					TS	MU	99		10218	50,00			
												B				11469	C	MU	99		11469	50,00			
												B					GC	MU	99		11469	50,00			
												B					TS	MU	99		11469	50,00			
												B				444	C	MU	99		444	50,00			
												B					GC	MU	99		444	50,00			
												B					TS	MU	99		444	50,00			
												B				13	C	MU	99		13	50,00			
												B					GC	MU	99		13	50,00			
												B					TS	MU	99		13	50,00			
												B				1127	C	MU	99		1127	50,00			
												B					GC	MU	99		1127	50,00			
												B					TS	MU	99		1127	50,00			
												B				460	C	MU	99		460	50,00			
												B					GC	MU	99		460	50,00			
												B					TS	MU	99		460	50,00			
												B				259	C	MU	99		259	50,00			
												B					GC	MU	99		259	50,00			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1



ANNEE DE MAJ 2021 DEP DIR 44 0 COM 155 SAINT-COLOMBAN

TRES 054

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

NUMERO COMMUNAL +00308

Propriétaire  
 LES TECHNODES 78930 GUERVILLE P998WT SAS GSM  
 gérant,mandataire,gestionnaire P9MBDG SAS GSM  
 LES TECHNODES 78931 GUERVILLE CEDEX

## PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION										LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HAA CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet	
03	I	1382		PETITES LANDES	C018	0222		1 155A				S	1 98		0							
05	I	1384		PETITES LANDES	C018	0221		1 155A				S	1 66		0							
		HAA CA	REV IMPOSABLE	104 EUR								R EXO	104 EUR									
CONT		5 59 04		COM								TAXE AD										
				R IMP				83 EUR				R IMP	0 EUR								0 EUR	
																					MAJ TC	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3